

Décision

Objet : Tarifs inscriptions AG ADIUT 2020

Vu le décret 2012 – 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu L'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P ;

Vu l'article L.713-3 du code de l'éducation

Vu la délibération du conseil d'administration du 05 novembre 2018, approuvant la proposition de la commission des moyens du 19 octobre 2018 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer les tarifs des colloques sous conditions de vérifier au minimum l'équilibre prévisionnel de l'opération, vente de prestations, d'objets ou de matériels ainsi que la location de biens meubles ou immeubles.


Direction des affaires
financières

Sur proposition de M. le Directeur général des Services,

Décide, Sont approuvés les tarifs HT du colloque cité en objet conformément au document joint à la présente (tableau d'équilibre financier) :

Tarifs applicable jusqu'au 15/04/2020 minuit :

- 240,00 € TTC soit 200 € HT : Tarif applicable aux Directeurs IUT, PACD (Présidents assemblées chefs de départements), personnels et Invités ADIUT
- 120 € TTC soit 100 HT : Tarif applicable aux accompagnants

Tarifs tardifs applicables à partir du 16/04/2020 jusqu'à la clôture des inscriptions :

- 294,00 € TTC soit 245 € HT : Tarif applicable aux Directeurs IUT, PACD (Présidents assemblées chefs de départements), personnels et Invités ADIUT
- 120 € TTC soit 100 HT : Tarif applicable aux accompagnants

Application du taux Tva en vigueur

Prise d'effet immédiate,

Le Président,


Philippe VENDRX

+33 2 47 36 66 03

Dorothee.laillet@univ-tours.fr